

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2022-2023  
Numéro de séance : 5  
Date de la séance : Mardi 26 mars 2024  
Date de convocation : Jeudi 15 mar2024  
Présidence de : Stéphane Blardat, proviseur

Quorum : 16  
Nombre des présents : 21  
Nombre d'absents excusés : 9  
Nombre d'absents : 0

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
<b>I – DOMAINE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>					
• Rappel de l'ordre du jour		4			
• Adoption du Compte-rendu du CA du 15 janvier 2024		4		x	
<b>II – DOMAINE FINANCIER ET MATERIEL</b>					
• Adoption du compte financier 2023		5	CA NTR 2023/24	x	
• Affectation du résultat de l'exercice 2023		5	CA NTR 2023/24	x	
• Décision budgétaire modificative		5	CA TR 2023/24	x	
• Décisions modificatives budgétaires pour information		6		x	
• Contrat avec Studio Limonade pour maintenance du site du lycée		6	CA TR 2022/23	x	
<b>III- DOMAINE VIE DE L'ELEVE</b>					
• Convention simplifiée de stage obligatoire pour les élèves de seconde en fin d'année scolaire		7		x	

Le Président,



Stéphane Blardat

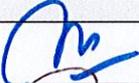
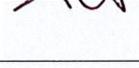
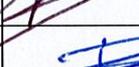
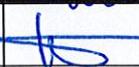
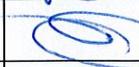
Le Secrétaire de séance,

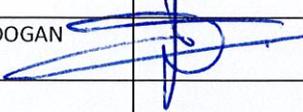
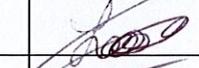
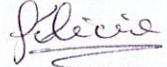


Représentant-e des personnels administratifs,  
Techniques, Socio, de Santé

M. POUGETOUX Julien

**PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du : 26 mars 2024**

<i>Nature</i>	<i>NOM Prénom</i> <i>Titulaire</i>	<i>Emargement</i>	<i>NOM Prénom</i> <i>Suppléant</i>	<i>Emargement</i>
<b>10 membres de droit ou désignés</b>				
Proviseur	Stéphane BLARDAT			
Proviseur adjoint	Patrick BLANCHARD			
Gestionnaire / Ag. compt.	Yannick FOURCADE			
CPE	Maryse POURRAIN			
Personnalité Qualifiée	Hervé GALTAUD			
Personnalité Qualifiée	Richard SARAH			
Représentant Ville de Tours	Antoine MARTIN			
Représentant Tours Métropole	Franck GAGNAIRE		Anne BLUTEAU	
Représent. du cons. rég.	Jean-Patrick GILLE		Betsabée HAAS	
Représent. du cons. rég.	Ambre LOUISIN			
<b>10 représentants élus des personnels de l'établissement</b>				
Pers. enseign. et d'éd.	René BEHOCARAY		Miréia ALONSO	
Pers. enseign. et d'éd.	Laurent LEPETIT		Paola DOS SANTOS	
Pers. enseign. et d'éd.	Soizic MULLER		Marie-Anne MULQUIN CHOMMELOUX	
Pers. enseign. et d'éd.	Antoine CRAPEZ		Julien BOUTON	
Pers. enseign. et d'éd.	Jérôme PUYBARET		Anne MANNLEIN	
Pers. enseign. et d'éd.	Marie HEZARD		Laurence SIMON GAUTIER	
Pers. enseign. et d'éd.	Margaux GROUSSIN			
Pers. ATOS	Jérôme LANCHAIS		François AIRIAU	
Pers. ATOS	Julien POUGETOUX		Annabelle JUIGNE	
Pers. ATOS	Vincent GUASTAVINO		Céline BARNIER	

10 représentants élus des parents d'élèves et des élèves				
Parent d'élève FCPE	Alexandra VALENTIN		Audrey LEMOINE	
Parent d'élève FCPE	Isabelle RAMAGE		Carine MATHAT	
Parent d'élève FCPE	Jean PONS		Rodolphe ANDRE BLAIS	
Parent d'élève PEEP	Stéphanie HUBERT-DOGAN		Nathalie SORET	
Parent d'élève PEEP	Alain FAUCHER		Blandine CHANCERELLE	
Elève	Thomas DIEZ 841		Gaspard BRESCH 803	
Elève	Louise BARBOTTE 811		Antoine CARDILES 803	
Elève	Naomie ANDRE 707		Félicie RUENES-ELEICEGUI 708	
Elève	Amaury DESGEORGES 708		Cyrielle LARCHER 706	
Elève	Anaé JESSET 608		Baptiste BOSLE 606	

**Total : présents**

Mme LE CORNEC, proviseure-adjointe, est invitée à participer.

## I. DOMAINE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se réunit, mardi 26 mars, à 18h15, en salle du Conseil d'Administration du bâtiment G. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte. M. POUGETOUX Julien, représentant des personnels administratifs, techniques, socio et de santé, est désigné secrétaire de séance en application du règlement des séances qui a été acté en conseil d'administration du 28 novembre 2023.

### 1.1. Le proviseur rappelle l'ordre du jour de la séance.

- Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 15 janvier 2024
- Adoption du compte financier 2023
- Affectation du résultat de l'exercice 2023
- Décisions modificatives budgétaires
- Décisions modificatives budgétaires pour information
- Contrat avec Studio Limonade, société de maintenance du site du lycée
- Convention de stage obligatoire simplifiée pour les élèves de seconde par rapport à celle présentée au dernier CA du 15 janvier dernier

L'infirmière du lycée a transmis ce jour un point à ajouter à l'ordre du jour :  
Projet "Prévention des addictions avec la MILDECA"

### 1.2. Adoption du compte-rendu du CA du 15/01/2024

Suite au compte-rendu qui a été transmis aux administrateurs, le chef d'établissement demande si ces derniers ont des remarques à proposer.

Mme Pourrain informe d'une faute sur le compte rendu du 15 janvier 2024 du vote de la DHG ; à savoir, la DHG est adoptée et non « n'est pas adopté ». Le procès-verbal va être modifié.

<u>Résultats du vote</u>	<i>Votants : 21</i>	<i>Abstentions, nuls, blancs :0</i>	<i>Exprimés :21</i>	<i>Avis favorable :21</i>	<i>Avis contraire :0</i>
--------------------------	---------------------	-------------------------------------	---------------------	---------------------------	--------------------------

*Le Conseil d'administration a adopté.*

## II. DOMAINE FINANCIER ET MATERIEL

### 2.1. Vote du Compte financier 2023

Conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil d'administration est invité à adopter le compte financier de l'exercice 2023 après présentation de celui-ci par l'ordonnateur et par l'agent comptable du lycée Descartes.

M. Fourcade présente le compte financier de l'exercice 2023. L'ensemble des éléments ayant été transmis dans le rapport d'accompagnement joint à la convocation, Monsieur Fourcade expose une synthèse des éléments marquants de l'année écoulée.

Les recettes constatées en 2023 s'établissent à 3 763 990,12 €, en augmentation de 1 360 953,94 € (+ 56,63 %) par rapport à 2022.

Les dépenses constatées en 2023 sont de 2 350 659,74 €, en augmentation de 123 225,59 € (+5,53 %) par rapport à 2022.

L'exercice 2022 s'est conclu sur un excédent de 60 962,37 € et une capacité d'autofinancement de 79 123,93 €.

Les faits les plus marquants sur l'exercice 2023 sont :

- 1 435 206,22 € de recettes pour des opérations de sorties d'inventaire ;
- Une augmentation de la fréquentation du restaurant scolaire (+ 108 711,83 €), qui n'a pas empêché un déficit sur les achats de denrées alimentaires (17 263,48 €) ;
- Une mobilisation complète des crédits pédagogiques (AP), conformément aux prévisions budgétaires ;
- Des investissements réalisés à hauteur de 53 406,33 €, financés sur les fonds propres du lycée.

Le fonds de roulement au 31 décembre 2023 s'établit à 510 171,73 € en augmentation de 25 720,90€ (+5,31 %). Il représente 81 jours de fonctionnement du lycée (périmètre GFC) et 94 jours de fonctionnement du lycée (périmètre Op@le).

Dans un contexte général 2023 plutôt difficile, la situation financière du lycée Descartes s'est donc renforcée.

Par ailleurs, le proviseur annonce l'arrivée d'une dotation régionale de 139 ordinateurs, répartis selon plusieurs degrés d'urgence : remplacement d'anciennes unités centrales dotées de systèmes d'exploitation obsolètes et rencontrant des difficultés de connexion, avec un déploiement prévu dans les prochains jours pour 6 postes qui ne fonctionnent plus, 73 postes en mai juin et enfin 60 postes en septembre octobre.

<b>Résultats du vote</b>	<b>Votants :21</b>	<b>Abstentions, nuls, blancs :0</b>	<b>Exprimés :21</b>	<b>Avis favorable :21</b>	<b>Avis contraire :0</b>
----------------------------------	--------------------	---	---------------------	-------------------------------	------------------------------

*Le Conseil d'administration a adopté.*

**Acte NTR du CA 2023/2024 -du Conseil d'administration : vote du compte financier 2023**

### 2.2. Affectation du résultat de l'exercice 2023.

Après l'adoption du compte financier de l'exercice 2023, le conseil d'administration doit approuver l'affectation du résultat de l'exercice.

Au lycée Descartes depuis 2013 (mise en place du nouveau cadre budgétaire et comptable), le résultat de l'exercice est intégralement affecté à un compte de réserves unique. Il est donc proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2023 (+ 60 962,37 euros) sur le compte de réserves unique 10681.

<b>Résultats du vote</b>	<b>Votants :21</b>	<b>Abstentions, nuls, blancs :0</b>	<b>Exprimés :21</b>	<b>Avis favorable :21</b>	<b>Avis contraire :0</b>
----------------------------------	--------------------	---	---------------------	-------------------------------	------------------------------

*Le Conseil d'administration a adopté.*

**Acte NTR du CA 2023/2024 -du Conseil d'administration : Affectation du résultat de l'exercice 2023**

### 2.3 Décision Budgétaire Modificative (DBM) n°3

M. Fourcade présente ensuite la décision budgétaire modificative n°3 qui est soumise au vote. Elle prévoit un prélèvement de **30 600** euros pour :

- la signalétique du lycée ;
- des travaux de peinture au bâtiment A ;
- un complément d'équipement scientifiques pour la licence transition écologique ;
- des investissements pour la restauration (matériels/grosses réparations) ;
- des instruments de musique.

<b>Résultats</b> <b>du</b> <b>vote</b>	<b>Votants :21</b>	<b>Abstentions, nuls,</b> <b>blancs :0</b>	<b>Exprimés :21</b>	<b>Avis</b> <b>favorable :21</b>	<b>Avis</b> <b>contraire :0</b>
--	--------------------	---	---------------------	-------------------------------------	------------------------------------

*Le Conseil d'administration a adopté.*

**Acte TR du CA 2023/2024-du Conseil d'administration : Décision Budgétaire Modificative n°3**

#### **2.4 Décisions modificatives budgétaires pour information**

M. Fourcade présente, pour information, les décisions budgétaires modificatives n°1 et 2 :

- DBM n°1 : + 28 817,45 € pour l'intégration de projets de voyage/sorties 2024 et des reliquats de subventions 2023.
- DBM n°2 : + 31 178,23 € pour l'intégration de rétablissements de crédits, suite aux opérations d'extourne 2023.

#### **2.5 Contrats avec Studio Limonade**

Deux contrats sont à signer par le chef d'établissement pour la maintenance du site du lycée Descartes et la maintenance du site de gestion de la reprographie. La société M. Cobos qui gérait ces sites a mis fin à son activité.

Studio Limonade a émis 2 devis qui ont été adressés aux membres. L'un est prévu pour le site internet du lycée Descartes (site supérieur à 30 pages) pour un montant de 636 euros par an et l'autre pour le site de gestion de la reprographie (site inférieur à 10 pages) pour un coût de 420 euros par an.

<b>Résultats</b> <b>du</b> <b>vote</b>	<b>Votants :21</b>	<b>Abstentions, nuls,</b> <b>blancs :0</b>	<b>Exprimés :21</b>	<b>Avis</b> <b>favorable :21</b>	<b>Avis</b> <b>contraire :0</b>
--	--------------------	---	---------------------	-------------------------------------	------------------------------------

*Le Conseil d'administration a adopté.*

**Acte TR du CA 2023/2024-du Conseil d'administration : 2 Contrats avec Studio Limonade**

### III. DOMAINE VIE DE L'ELEVE

#### 3.1 Convention de stage obligatoire élève de seconde simplifiée

Au précédent conseil d'administration (15 janvier 2024) a été actée la convention relative aux stages obligatoires pour les élèves de seconde. Cette convention a été simplifiée administrativement et adaptée à notre établissement. Les membres en ont été destinataires.

(rappel : suite à la décision du ministre de l'éducation nationale, décret du 29 novembre 2023, tous les élèves des classes de seconde devront effectuer un stage de deux semaines dans une entreprise, association, administration, un établissement public ou une collectivité territoriale pour la période du 17 juin au 28 juin 2024. L'objectif est de permettre aux élèves d'approfondir leur découverte des métiers et de mieux préparer aux choix d'orientation. La convention modifiée a été adressée aux membres de ce conseil le 22 janvier 2024.)

#### 3.2 Question diverse : Projet de « prévention des addictions avec la MILDECA

Les infirmières de l'établissements souhaitent proposer un projet de prévention des addictions pour l'année **2024/2025** en lien avec la MILDECA. Les élèves de seconde et leurs parents seraient concernés par les actions engagées.

Le budget prévisionnel est de 3000,00 € avec un financement demandé à hauteur de 2 400,00 € par la MILDECA.

Une décision du conseil d'administration du lycée sur ce projet doit être transmis à la MILDECA pour finaliser le dossier.

<b>Résultats du vote</b>	<b>Votants :</b> 21	<b>Abstentions, nuls, blancs : 0</b>	<b>Exprimés :21</b>	<b>Avis favorable : 21</b>	<b>Avis contraire :0</b>
----------------------------------	------------------------	--	---------------------	--------------------------------	------------------------------

*Le Conseil d'administration a adopté.*

**Acte NTR du CA 2023/2024-du Conseil d'administration : Projet de prévention des addictions avec la MILDECA**

#### 3.2 Question diverse relative à l'Association « Coopérer avec l'Autre Lycée

L'association « Coopérer avec L'Autre Lycée » a pour but d'œuvrer pour la création d'un dispositif lycéen innovant (du réseau FESPI) pour les jeunes qui peinent à trouver leur place dans le système éducatif classique. Les élèves de seconde et de première sont concernés dans un premier temps. Un projet de mise à disposition de salles du site Zola est à l'étude pour la rentrée de septembre 2025.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.*